



Décision au sujet de la loi « sécurité globale »

Les organisations syndicales de l'université de Montpellier font part de leur inquiétude concernant les actuelles régressions des libertés et des droits démocratiques.

Jamais la qualité de vie n'a pu augmenter avec la casse de la liberté de manifestation et d'expression. C'est même l'inverse.

Ce mouvement n'a rien à voir avec la volonté de nous protéger contre un virus, cela a commencé bien avant l'épidémie, avec les violences policières que subissent les habitants des quartiers populaires et la répression contre le mouvement des Gilets Jaunes.

Cyniquement le gouvernement profite de la crise actuelle pour continuer d'avancer, voire accélérer ses politiques néolibérales, et ce, dans tous les domaines.

Aujourd'hui, le gouvernement entend renforcer ses moyens pour réprimer toutes contestations sociales avec notamment deux mesures particulièrement scandaleuses :

-La loi dite « **sécurité globale** »¹ qui permettra (entre autres) aux entreprises privées d'embaucher des fonctionnaires de police, interdira la diffusion des violences d'état, généralisera la captation des visages des manifestants par drones, étendra les prérogatives de la police municipale.

-L'**amendement 147 de la LPR**², qui pourra punir jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende « *le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être... dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* » (article 20 bis AA).

On le voit : entre satisfaire des revendications sociales, les besoins de la population, ou réprimer, le gouvernement choisit une nouvelle fois la seconde option.

S'agissant d'une question qui touche à nos libertés fondamentales, nos organisations syndicales ont décidé de s'associer à la manifestation de ce samedi 21 novembre à 11h00 devant l'Hotel de Police, rue du Comté de Melgueil, aux côtés notamment des associations de défense des droits.

Nous appelons nos collègues à y participer. La manifestation est autorisée, mais il faut cependant respecter les gestes habituels de distanciations physiques et les gestes de protection sanitaire.

Montpellier, le 19 11 2020.

Organisations signataires : FO ESR, CGT INRAE, Sud Education, SNTRS CGT, SNESup FSU, Sud Recherche EPST, Solidaires Etudiant-e-s, SCUM.

Ps : pour ceux qui habiteraient dans la région de Béziers, un rassemblement appelé par la CGT, la FSU, Solidaires et les Gilets Jaunes aura lieu à 14h30 devant la sous-préfecture.

¹ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3452_proposition-loi

² http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3533_texte-adopte-commission